



MARCHES PUBLICS

Marché de Travaux – Accords cadres à bons de commande

« Travaux agricoles »

Domaine de Ménez-Meur

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal – ville : 29 590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.16.42 ou 02.98.81.16.36	Dossier suivi par : T THIERRY ; (technique); M-J. LEZENVEN (administratif)
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : thibaut.thierry@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUE DE LA CONSULTATION

A. Type / forme du marché :

- Marché de travaux, en application de l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 relatifs aux marchés publics
Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, et est soumis aux dispositions des articles 27 et 78 du décret 2016-360
- Accords-cadres à bons de commande, d'une durée de 3 ans.
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux en vigueur.

Montant minimum : 5 000 € / an.

B. Objet du marché :

Les travaux agricoles seront à réaliser sur le domaine de Menez Meur, propriété du Conseil départemental du Finistère, gérée par le Parc naturel régional d'Armorique, maître d'ouvrage des travaux agricoles dans le domaine.

Les travaux concernent les prestations suivantes :

- Coupe d'herbe, fanage du foin et pressage
- Curage du fumier, épandage et compostage
- Girobroyage des prairies
- Gestion des talus : passage d'épareuse

Voir bordereau de prix à compléter.

A l'appui de son offre, l'entrepreneur indiquera pour chaque type de travaux le délai d'intervention et le délai de réactivité.

L'entrepreneur est réputé avoir pleine et entière connaissance des lieux et de leur vocation (ouverture au public), de la fragilité naturelle du site, de la consistance des travaux, des difficultés d'accès aux espaces et de l'état du terrain.

Une visite de reconnaissance du chantier, des voies d'évacuation et plateformes de stockage sera réalisée avec un représentant technique de la maîtrise d'ouvrage avant intervention et vaudra état des lieux avant travaux.

En aucun cas l'entreprise ne pourra se prévaloir ultérieurement de la méconnaissance de l'état existant.

Les candidats pourront prendre rendez-vous auprès de Mr Kerneis, technicien animalier, ou auprès de Mme Quéré Jocelyne, assistante.

L'entrepreneur sera tenu responsable de toutes dégradations, causées aux allées, routes, talus, chemins, clôtures et installations, liés à l'exécution des travaux. Celui-ci sera tenu de remettre en l'état initial les différents ouvrages et de fournir, si nécessaires, les divers matériels et matériaux nécessaires à cette remise en état.

Les travaux étant menés au sein d'un espace ouvert au public, le prestataire prendra toutes dispositions permettant d'assurer les conditions de sécurité et de signalisation. Une signalisation des chantiers pourra être mise en place sur demande du maître d'ouvrage.

- **Contrôle des travaux**

L'entrepreneur fera connaître les personnes responsables à prévenir en cas de besoin et indiquera les moyens de les joindre. Pendant toute la durée de l'intervention sur le terrain, les entrepreneurs devront affecter à la direction des travaux une personne responsable et compétente.

La qualité du travail et le respect du cahier des charges seront contrôlés par le maître d'ouvrage. En cas de discordance entre le travail réalisé et les prestations demandées, il pourra être demandé de repasser sur les zones travaillées afin de lever les réserves.

ARTICLE 3 : CARACTERISATION ESSENTIELLES DU MARCHE

A. Forme du marché :

Le marché est un marché de travaux, à bon de commande, traité à prix révisable.

Le mois d'établissement des prix du marché : mai 2017 selon l'index en vigueur.

La formule de révision de prix : Po (prix initial) \times $(I1(\text{mois en cours}) / (\text{mai 2017}))$.

Pour chaque lot, sera inclus dans le prix : l'attelage, l'outillage adapté pour l'intervention proposé et le meneur, la mise en place, la signalisation, le nettoyage de chantier.

Durée de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les variantes sont autorisées à condition d'avoir répondu au préalable à l'offre de base.

B. Durée du marché :

1-Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des prestations est fixé à 36 mois à compter de la notification de l'ordre de service qui vaudra notification du marché.

Les candidats devront fournir un planning détaillé des travaux (préparation, exécution des travaux, etc.).

Les travaux seront exécutés selon le délai fixé pour chaque bon de commande qui prescrira de les commencer selon l'ordre de service.

2-Plan d'intervention du chantier

Le calendrier détaillé d'exécution est établi par le PNRA en tenant compte de la durée et la date probable de départ du délai de réactivité et d'exécution des travaux selon les interventions prévues au bordereau de prix.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

1.Coût de la prestation	40 %
2.Valeur technique (matériel, expériences, moyens humains)	30 %
3. Délai d'intervention - réactivité :	30 %

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble. Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, elle portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné du bordereau de prix complété ;
- Le calendrier de réalisation ;
- Le présent cahier des charges ;
- Le règlement de la consultation.

E. Commande :

La commande sera faite par le moyen de bons de commande délivré par le Parc naturel régional d'Armorique tout au long de la période du marché, selon les besoins.

F. Modalités de paiements :

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, sur 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié place Saint-Yves – 29 460 DAOULAS.

G. Pénalités :

- Pénalités de retard : application des dispositions de l'article 20.1 du CCAG Travaux.
- Pénalités diverses : en cas de non-respect des obligations prévues au marché, l'entrepreneur reçoit un avertissement du maître d'ouvrage lui indiquant les points précis de l'infraction et le délai pour y remédier. Le titulaire doit conduire les travaux de manière à maintenir dans les conditions convenables l'écoulement des eaux sur la surface de chantier. En cas de non application des prescriptions du maître d'ouvrage, il devra s'acquitter d'une pénalité forfaitaire de 300 €/jour qui sera déduit de la facture.

H. Litige :

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le